



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 10 avril 2017

Monsieur le Président,

Par la présente nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant l'augmentation de capital de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Dans sa réponse à notre question parlementaire n°2822, Monsieur le Ministre omet de répondre à toutes nos questions, dont notamment celle relative aux besoins de financement de la BCL.

Aux antipodes des déclarations de Monsieur le Ministre qui, dans sa réponse souligne la solidité financière de la BCL, le directeur général de la BCL soutenait encore à la mi-juin 2016 que « la très faible capitalisation de la BCL est incompatible avec la nécessité de couvrir de manière adéquate l'ensemble de ses engagements. »

Par ailleurs, dans sa notation du pays d'octobre 2016, Fitch Ratings note :

"The potential recapitalisation of the central bank, which currently has the lowest capital ratio amongst Eurosystem central banks, is still in discussions and Fitch estimates this could cost the government 1% of GDP."

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il nous expliquer les changements intervenus dans la capitalisation de la BCL depuis la mi-juin 2016 qui l'amènent à déceler une situation financière solide de celle-ci ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que la BCL dispose du ratio de fonds propres le plus faible de la zone euro ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer les besoins de financement de la BCL, tels que projetés par Fitch Ratings ? Dans la négative, sur quelles estimations table-t-il ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Aehm  
Députée

Gilles Roth  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
24 AVR. 2017

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81cxc84fa

Luxembourg, le 24 avril 2017

**Concerne :** Question parlementaire n° 2912 du 10 avril 2017 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant l'augmentation de capital de la Banque centrale du Luxembourg (BCL)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 2912 du 10 avril 2017 des honorables Députés Diane Aehm et Gilles Roth**

Il est un fait que le ratio de fonds propres de la BCL compte, ensemble notamment avec celui de la Deutsche Bundesbank, parmi les plus faibles de la zone euro. Il s'agit des banques centrales des seuls pays de la zone euro qui disposent encore d'une notation triple A des trois principales agences de notation de crédit.

Cette situation n'est pas nouvelle, tel qu'il en ressort par exemple des statistiques publiées dans le rapport annuel de la BCL pour l'année 2012.

Le fait qu'une banque centrale est faiblement ou fortement capitalisée ne permet pas de tirer des conclusions sur la stabilité financière du pays correspondant. Cette vue est d'ailleurs corroborée par les agences de notation de crédit qui accordent toutes au Luxembourg la notation AAA avec perspective stable, qui est la plus favorable.

Contrairement à ce que semblent suggérer les questions répétées des honorables Députés, il n'y a dès lors aucune urgence à procéder à une augmentation du capital de la BCL. Les modalités et le moment opportun d'un renforcement des fonds propres de la BCL seront déterminés par le Gouvernement après conclusion des consultations avec la BCL. Dans cet esprit, il n'appartient pas au ministre des Finances de commenter publiquement les déclarations que M. le Directeur général de la BCL a faites vers la mi-juin 2016.

Par ailleurs, le ministère des Finances n'a pas connaissance de la méthodologie utilisée par Fitch Ratings pour estimer les prétendus besoins de financement. Il tirera ses propres conclusions des consultations actuellement en cours avec la BCL.